

N°2023/T016

ARRÊTÉ DE POLICE DE LA CIRCULATION

Le Maire

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L113-2,

Vu le code de la route et notamment son article L411-1

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre $I - 8^{\text{ème}}$ partie – signalisation des routes,

Vu la demande en date du 30 mars 2023 par laquelle de l'entreprise LABBE TP, domiciliée Le Four à Chaux – 16500 CONFOLENS, représentée par Mr Mathieu DUBOURNET, sollicite l'autorisation de fermer la rue de la Chapelle – Sissac (entre les numéros 42 et 54 – à l'intersection avec la Rue du Ruisseau et la sortie du village en allant vers La Borderie) afin de réaliser des travaux d'aménagements de voirie,

Vu les avis favorables du Conseil Départemental - antenne technique de Val d'Issoire et de la DIRCO – CEI de Bellac en date du 03 avril 2023, relatifs à la déviation mise en place pour le 06 avril 2023,

ARRÊTE

<u>Article 1er</u>: Dans le cadre des travaux précédemment cités, la circulation sera interdite, sauf riverains et véhicules de secours et d'incendie, rue de la Chapelle à Sissac (entre les numéros 42 à 54 – de l'intersection avec la Rue du Ruisseau et la sortie du village en allant vers La Borderie) le jeudi 06 avril 2023.

Une déviation sera mise en place :

- Par la VC n°3 (à partir du n°42) pour rejoindre la VC n°2
- Par la VC n°3 (à partir du n°54) direction La Borderie Le Verger La Betoulle pour rejoindre la RN 147

Article 2 : Le présent arrêté sera applicable le jeudi 06 avril 2023. La signalisation correspondante sera mise en place par l'entreprise LABBE TP.

Article 3: Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- la gendarmerie de BELLAC,
- au Centre de Secours de BELLAC,
- au SAMU 87,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche.
- Les transports scolaires de Nouvelle-Aquitaine antenne de Nantiat
- l'entreprise LABBE TP

Fait à PEYRAT DE BELLAC, le 03 avril 2023

Mme le Maire Patricia MARCOUX LESTIEUX